

Mardi 10 mai à 9 h 15

COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT

ET DE L'ÉNERGIE

(M. le Ministre Furlan)

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à pérenniser la cellule d'audit des organismes compétents en matière de logement, déposée par Messieurs Destrebecq, Jeholet, Knaepen, Madame De Bue, Messieurs Dister et Tzanetatos

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Laetitia BROGNIEZ sur la réflexion globale liée au programme UREBA

Christophe DISTER sur le suivi des chantiers d'infrastructures sportives

Pierre-Yves JEHOLET sur la clôture de la programmation 2013-2016 du fonds régional des investissements communaux

Jean-Luc CRUCKE sur la taxe kilométrique et les revendications de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur la balise d'investissement de 180 euros par habitant

Jean-Luc CRUCKE sur la gouvernance suspecte du bourgmestre et du Collège de Flobecq

Yves EVRARD sur les mécanismes mis en place par le Gouvernement wallon pour optimiser les principes de bonne gouvernance

Carine LECOMTE sur les immeubles inoccupés en centre-ville

Carine LECOMTE sur la taxe sur les implantations commerciales prévue dans la circulaire budgétaire des pouvoirs locaux

Olivier MAROY sur les cercueils en carton

Olivier MAROY sur l'opération "Eté solidaire"

Interpellation de Jean-Luc CRUCKE sur les formes innovantes de mise sur le marché de logements à loyers modérés

Olivier MAROY sur la sécurisation des logements publics vides

Olivier MAROY sur la réduction de la taille des appartements pour les rendre plus accessibles

Jenny BALTUS-MÖRES sur les maisons subdivisées en deux ou plusieurs logements

Christophe DISTER sur le suivi de l'entretien des terrains de sport synthétiques

Laetitia BROGNIEZ sur la réflexion globale liée au programme UREBA.

Dans un communiqué du Gouvernement wallon, vous précisez que vous avez réorganisé les aides octroyées au pouvoir locaux et au secteur non marchand leur permettant d'améliorer leur efficacité énergétique et la production de chaleur renouvelable.

Vous précisez dans le communiqué que le mécanisme doit être revu pour atteindre les objectifs que sont la simplification administrative, l'augmentation de la qualité des audits, la coexistence de certaines aides et la clarification des statuts éligibles.

De plus, j'ai pu constater qu'un budget de 240 millions d'euro allait être affecté sous forme d'un prêt à taux zéro pour les pouvoirs locaux et le secteur « non marchand » leur permettant de financer des investissements en efficacité énergétique.

Afin de sensibiliser les communes à une meilleure transition énergétique, vous demanderiez à celles-ci d'adopter un Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat qui leurs permettront de bénéficier des mécanismes de soutien.

Pouvez-vous me fournir des précisions concernant le Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) ? Les communes ont-elles été consultées sur le sujet ?

Quel est votre calendrier vis-à-vis de la révision du mécanisme UREBA ?

Vous parlez de clarification de statuts éligibles, envisagez-vous les RCA comme bénéficiaires ?

Christophe Dister sur la mise en place, au sein d'Infrasports, d'une procédure rendant compte de l'évolution des chantiers.

Monsieur le ministre, lors d'une précédente commission, votre prédécesseur a confié qu'il n'existait aucun outil, actuellement au sein d'Infrasports, donnant avec certitude le planning de mise en œuvre des travaux ayant obtenu une part subsidiable. Il a également ajouté que les clubs ne signalent pas automatiquement le lancement d'un chantier ce qui a pour conséquence qu'Infrasports le constate dans la plupart des cas lorsque 40% des factures sont émises !

Je souhaite revenir sur cet élément car le Ministre Collin a fait part de son intention de corriger cela. Y a-t-il un travail qui a déjà été amorcé à ce sujet? Si oui, comptez-vous poursuivre dans cette voie ? Quel type de procédure imaginez-vous mettre en place pour éviter, à l'avenir, que les clubs soient mis en difficultés par manque de moyens de la Région pour liquider les subsides?

**Pierre-Yves JEHOLET sur la clôture de la programmation
2013-2016 du fonds régional des investissements
communaux**

Il y a 2 semaines vous nous confirmiez que la programmation 2013-2016 du fonds régional des investissements communaux réserve quelques surprises, à l'approche de son terme.

En effet, sur les 180 millions € d'interventions régionales prévues, seuls 40 millions € ont été engagés, et à terme, d'ici fin de l'année, on arriverait à seulement 100 millions €.

Ces chiffres posent question alors que le besoin de travaux n'a pas diminué.

Quelles sont les caractéristiques des communes n'ayant pas établi de plans d'investissements, ou ne les ayant pas mis en œuvre? Ces communes ont-elles des points communs? Afin de remédier à cette situation dans laquelle ce sont toujours les mêmes communes qui ne réalisent aucun investissement, comme vous l'avez affirmé en séance plénière, avez-vous l'intention de mener une analyse de la situation de ces communes, et des éléments déterminant une telle passivité au détriment des infrastructures publiques ?

Vous annoncez l'injection des montants non utilisés dans des projets de communes ayant des projets dépassant leur enveloppe. Comment allez-vous concrétiser cette annonce? Cette réinjection sera-t-elle opérée indépendamment de la programmation 2017-2018 du FRIC?

L'ensemble du solde non-utilisé sera-t-il redirigé vers les communes?

Enfin, allez-vous réviser les procédures en vue de la prochaine programmation ?

Quand celle-ci sera-t-elle amorcée ?

Rappelons en effet qu'elle débutera dans quelques mois....

Jean-Luc Crucke sur " La taxe kilométrique et les revendications de l'UVCW"

Lors de son AG du 09 mai 2016, le Président de l'UVCW a plaidé pour une division de la recette liée à la taxe kilométrique afin que les communes puissent être indemnisées de la charge que supportent leurs budgets suite à l'instauration de ce nouvel impôt.

Lors des questions urgentes, le Ministre a précisé qu'il compenserait la charge que supportent les communes, mais qu'il attendait des informations de l'UVCW ! Le Ministre peut-il préciser sa méthodologie de travail ?

Quel est l'accord convenu avec l'UVCW ? Quand fut-il convenu et quelles en sont les modalités ?

Le Ministre confirme-t-il que les communes seront totalement compensées dans leur dépenses budgétaires liées à la taxe kilométrique ? Quelle est l'estimation de ce coût supplémentaire ?

Les communes peuvent-elles, dans le cadre de leur modification budgétaire, intégrer en recette et en dépense les coûts liés à cette taxe ?

Jean-Luc Crucke sur " La balise d'investissement de 180€ par habitant"

Lors de l'AG de l'UVCW, le Président de l'assemblée rappelait toute l'incompréhension qu'il réservait à la balise d'investissement de 180€ par habitant qui agit plus comme une chape de plomb sur les communes que comme une règle efficace de régulation des investissements. Un courrier a, en outre, été adressé par l'UVCW au Ministre à ce sujet.

Le Ministre peut-il faire le point sur le système mis en place et tirer un premier bilan des recommandations émises ?

Est-il disposé à le réformer ? De quelle manière et selon quel calendrier ?

Reconnaît-il l'inutilité et l'inefficacité de la mesure ? N'est-elle pas inutilement contre-productive sur l'investissement au sein des communes ?

Quels sont les éventuels avantages du système, les inconvénients rencontrés et les améliorations à apporter ?

Jean-Luc Crucke sur "La gouvernance suspecte du bourgmestre et du Collège de Flobecq"

Par courrier du 06 mai 2016, le Ministre des Affaires locales, suite à une plainte d'élus de Flobecq et après avoir instruit le dossier au sein de son administration, dénonce des comportements qualifiés d'irréguliers et illégaux et tenus par le bourgmestre et le Collège communal de Flobecq.

Certaines attitudes mériteraient même d'être dénoncées auprès du Procureur du Roi et pourraient faire l'objet d'éventuelles sanctions pénales !

Une chose est de constaté, autre chose est de poursuivre.

Le Ministre confirme-t-il que les faits dénotent une "négligence grave et une inconduite notoire", ainsi que des "illégalités aux règles des marchés publics" ?

Le Ministre peut-il résumer les faits et faire le point sur le dossier ?

Quel est le suivi réservé par le Ministre aux constats effectués et à l'instruction de son administration ?

S'inscrit-il dans une logique de suspension et de révocation du bourgmestre ?

Quelles sont les démarches entreprises et quelle est la procédure ?

Le Procureur du Roi a-t-il été avisé ? Quand ?

Yves Evrard sur les mécanismes mis en place par le GW pour optimiser les principes de bonne gouvernance.

Dans sa dernière intervention au Parlement de Wallonie et suite aux affaires malheureuses de l'Office wallon des déchets, le Ministre Président a notamment déclaré : "*Dénoncer ce genre de faits, ce n'est pas de la délation. C'est une contribution civique à faire progresser collectivement la gouvernance.*".

Face à cette situation, le GW a décidé de mettre en place une personne de référence au sein de chaque administration, réceptacle de toutes les plaintes, suspicions qui émargeraient des membres de l'administration à l'égard d'agissements troubles ou suspects d'un collègue. Il est également proposé la mise en place d'une commission « intégrité » présidée par un magistrat.

Ceci mérite à nos yeux quelques réflexions :

Ce dispositif s'adresse-t-il également au niveau d'une administration communale ?

Une personne référente sera-t-elle désignée dans chaque entité communale ?

Qu'en est-il lorsqu'un membre d'une administration, peu importe son grade et sa fonction, constate des manquements, des écarts, voir même des dérapages dans les actes posés dans le chef d'élus communaux, qui manifestement vont à l'encontre des règles en la matière et, à tout le moins, des règles de bonne gouvernance ?

On comprendra aisément que dans pareil cas de figure, il est extrêmement délicat voire impossible pour un employé administratif quel qu'il soit de dénoncer ce genre d'errance au risque de mettre éventuellement son emploi en péril, voire de se voir pénalisé lors d'un rapport d'évaluation ou tout au moins de vivre des relations conflictuelles permanentes entre une administration et un pouvoir exécutif.

Comment garantir à ces personnes une certaine confidentialité et surtout une certaine protection ?

Plutôt que d'alourdir le système par une structure inédite, ne serait-il pas plus judicieux d'élargir le rôle du médiateur pour qu'il soit **LE** référent pour l'ensemble des administrations wallonnes (RW et pouvoirs locaux) ?

Carine Lecomte sur « les immeubles inoccupés en centre-ville ».

La circulaire annuelle adressée par Monsieur le Ministre aux pouvoirs locaux prévoit la possibilité pour les communes de lever une taxe sur les immeubles inoccupés.

Depuis quelques années, nous assistons à une forte déstructuration des centres-villes wallons. Le taux des surfaces inoccupées ne cesse ainsi de croître pour atteindre, en 2015, jusqu'à 30% dans certains pôles urbains tels que Charleroi, Verviers, Mouscron et Arlon. Notons à ce sujet que cette évolution négative est plus importante en Wallonie qu'en Flandre.

L'application de cette taxe permet d'inciter les propriétaires de ces surfaces à revoir le montant des loyers afin d'accélérer leur relocation.

Dans plusieurs centres-villes, un certain nombre de biens inoccupés appartient toutefois aux communes elles-mêmes...

- Monsieur le Ministre, peut-il me dire combien de communes lèvent actuellement la taxe sur les immeubles inoccupés ?
- Les surfaces commerciales inoccupées rentrent-elles bien dans ce cadre ?
- Pouvez-vous confirmer que cette taxe permet d'obtenir les résultats escomptés ?
- Quels sont les incitants régionaux permettant de suggérer aux communes elles-mêmes une relocation rapide de leurs biens ?
- Cette problématique est-elle prise en compte par le groupe de travail qui se réunit afin de mettre en place une politique transversale en matière de redynamisation des commerces et des centres urbains ?

Carine Lecomte sur « la taxe sur les implantations commerciales prévue dans la circulaire budgétaire des pouvoirs locaux ».

Monsieur le Ministre, au travers de votre circulaire annuelle destinée aux pouvoirs locaux, vous autorisez les communes à lever une taxe sur les implantations commerciales dont la surface nette, donc accessible au public, est supérieure à 400 m².

En partant du principe que ces dernières, généralement situées en périphérie, bénéficient d'avantages tels que le parking et l'accessibilité qui sont deux points faibles régulièrement épinglés au niveau des centres-villes, il nous semblerait légitime que le produit de cette taxe soit investi par les communes dans des opérations de soutien aux centres urbains.

Votre circulaire est très timide par rapport à cela... Les communes en ont bien la possibilité mais chacune est libre d'avoir, ou pas, une stratégie clairement définie en matière de redynamisation commerciale.

- Monsieur le Ministre, la taxe autorisée par la Région ne devrait-elle pas bénéficier au secteur en permettant aux communes de mener à bien des actions de soutien en faveur des commerces des centres urbains ?
- Tout en respectant le principe d'autonomie communale, en tant que Ministre des pouvoirs locaux et de la ville, ne pensez-vous pas avoir une responsabilité à ce sujet ? La circulaire que vous transmettez chaque année aux pouvoirs locaux et qui émet de nombreuses recommandations ne pourrait-elle pas inclure celle-ci ?
- De manière pratique, quel est le montant annuel perçu par l'ensemble des communes wallonnes levant cette taxe ?

Olivier Maroy sur les cercueils en cartons.

Une société liégeoise distribue depuis quelques jours des cercueils en carton recyclé. Elle offre un produit qui correspond à une attente, à en croire ce qui se pratique à l'étranger : aux Etats-Unis, le marché représente déjà 50 % et au Canada, 80 % !

L'avantage principal recherché par les clients, c'est évidemment le prix qui diminue de 50%. Et l'on sait que pour de nombreuses familles, c'est non négligeable. Le distributeur belge précise que l'intérêt est écologique avant tout, le carton étant entièrement biodégradable et réalisé à partir d'éléments végétaux. Pas besoin de couper du bois pour l'enterrer ou le brûler quelques jours après.

En Wallonie, l'inhumation et la crémation de cercueils en carton est interdite. La Région de Bruxelles-Capitale serait en train de modifier la législation. La Flandre est tolérante.

De votre côté, vous vous montrez plutôt défavorable et vous invoquez un aspect écologique pour défendre votre position.

Monsieur le Ministre, le risque d'effet de serre que vous invoquez est-il avéré ? Des études ont-elles été réalisées ? Ne pensez-vous pas que le carton recyclé est une solution au contraire plus écologique que celle du bois massif ?

Olivier Maroy sur l'opération « Été solidaire ».

Depuis plusieurs années l'opération « Été solidaire » permet à de nombreuses communes, mais aussi aux CPAS et aux sociétés de logement de service public de Wallonie d'engager des jeunes pour réaliser différents projets très concrets et forts utiles pour la population. La prestation se réalise dans un environnement proche (embellissement de quartier, aide aux personnes défavorisées ou handicapées, etc.).

L'objectif est de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes et de rapprocher les générations, tout en procurant une première expérience de travail salarié. L'opération s'adresse aux jeunes de 15 à 21 ans et issus des quartiers dans lesquels se déroulent les actions.

Ils sont engagés sous contrat d'occupation étudiant pendant une période de 10 jours ouvrables à raison de 7 heures par jour maximum. Les jeunes perçoivent au moins un salaire horaire de 6 € net et l'encadrement de l'équipe de minimum 4 jeunes est assuré par une personne expérimentée âgée de plus de 25 ans. Pour beaucoup des jeunes engagés, « Été solidaire » constitue une première et précieuse expérience de travail.

À ce jour, les communes n'ont aucune nouvelle de votre part. Le temps presse : l'été est à nos portes. Cette opération est-elle maintenue ? Si oui, quand les appels à projets seront-ils lancés ? Il semblerait que vous ayez l'intention d'apporter d'importantes modifications à cette opération et aux subsides qui l'accompagnent. Qu'en est-il ?

Jean-Luc Crucke sur les formes innovantes de mise sur le marché de logements à loyers modérés

L'accès à la propriété offre une certaine sécurité d'existence, un projet d'une vie pour beaucoup et constitue la meilleure « épargne-pension ». Le Comité d'étude sur le vieillissement le précisait encore très récemment : « Être propriétaire d'une maison ou d'un appartement réduit presque de moitié le risque de pauvreté chez les pensionnés ».

Ceci étant, le secteur locatif, tant privé que public, ne doit pas être oublié, car il répond aux besoins de logement de bon nombre de nos concitoyens.

Pour résoudre ce que certains appellent la crise du logement ou, à tout le moins, la crise à l'accessibilité au logement, les solutions à long terme sont connues dans leurs grands traits : construire plus de logements (publics et privés), surtout dans les zones à forte pression foncière, adaptés aux besoins nouveaux (plus petits, accessibles ou grands pour les gardes alternées et les familles recomposées), développer l'accession (des plus faibles) à la propriété et plus généralement accroître la qualité de l'habitat (salubrité, habitabilité, sécurité, performance énergétique).

Selon les derniers chiffres du Bureau du Plan, pour répondre aux défis démographiques qui attendent la Région wallonne à l'échéance 2030, il faudrait construire en moyenne, en Wallonie, dans les 15 années à venir, 11.557 logements par an.

Le vieillissement de la population, la décohabitation et l'évolution des structures familiales induisent d'ores et déjà des besoins supplémentaires de logements adaptés à ces conditions spécifiques.

Or l'évolution du nombre de mises en chantier de logements neufs par année en Wallonie est inquiétante : nous constatons une diminution continue depuis 2007. Cela fait trois ans que le nombre de mises en chantier est inférieur à la moyenne nécessaire pour répondre à la demande à termes. En 2013, il aurait fallu 27% de mises en chantier en plus pour l'atteindre. La tendance est également baissière pour 2014, faisant porter suite à cinq années de baisse consécutives.

Parallèlement, les logements publics n'arrivent pas à absorber la demande d'un grand nombre de ménages – 40.000 ménages sont actuellement en attente d'un logement social alors que le parc immobilier public wallon compte 95.000 places effectives. Le parc est trop petit et la Wallonie ne répond pas aux attentes des citoyens. En effet, si près de 40.000 familles restent en attente d'un logement social, plus de 300.000 familles sont, en Wallonie, dans les conditions (patrimoniales et de revenus) permettant d'obtenir un logement social. En d'autres mots, à peine une famille sur trois y a réellement accès et peut bénéficier de l'aide régionale qui en découle. En effet, le loyer moyen s'élève à 244€ dans ce type de logement, pour 450 à 500€ en moyenne dans le secteur

privé. Les autres familles ne bénéficient d'aucune aide à cet égard.

La Région wallonne a besoin aujourd'hui, et demain plus encore, de logements de qualité en nombre suffisant, accessibles financièrement aux Wallons, adaptés à la taille de leur ménage et, le cas échéant, à leur situation de handicap. La meilleure façon de rencontrer cet objectif est de peser sur le prix des logements – tant à l'achat qu'à la location – en favorisant une offre suffisante. Cela doit être une priorité absolue. Il n'y a pas de meilleure politique sociale qui puisse être menée aujourd'hui

Actuellement la Région wallonne compte un budget de plus de 327.000.000€ par an pour sa politique « logement », publics et privés. Les moyens sont donc comptés mais nous devons apprendre à faire mieux avec ce que l'on a.

Un article du Standaard paru récemment relatait la politique menée en Flandre en termes de partenariat public privé en matière de logement.

La Wallonie comptait 1.662.102 logements au 1^{er} janvier 2015. Le parc de logement est fort ancien : 68% des logements datent d'avant 1971 et les premiers chocs pétroliers et 49% d'avant 1945 (pour 25% en Flandre), seulement 15,9% datent d'après 1990.

A l'instar des AIS chez nous, les privés mettent à disposition du public des logements mais à la différence des AIS, les logements doivent être en excellent état et donc louable immédiatement et c'est directement le secteur public qui consent la réduction de loyer accordée aux ménages locataires en fonction de ses revenus. Il s'agit en quelque sorte d'une version un peu différente du chèque-logement.

Connaissez-vous ce système ? Serait-il envisageable en Wallonie ? L'avez intégrée dans votre note au Gouvernement promise pour juin ?

Plus globalement, des investissements du privé dans le logement public sont-ils envisageables ?

Parallèlement, il m'a été présenté un système de création de logements à loyers modérés qui consisterait en la mise à disposition de terrains publics pour la construction par le privé d'une centaine de logements de type habitat groupé dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le secteur public mettrait à disposition et prendrait en charge les coûts de divers postes (dépollution, voiries, impétrants et autres). L'investisseur quant à lui assumerait le coût de la construction des logements, de gestion locative et constituerait un fonds de réserve pour garantir les travaux liés à l'usure des logements.

Cet investissement innovant et responsable basé sur le démembrement, le partage des frais et responsabilités entre l'investisseur et les pouvoirs publics. Les logements sont destinés à la location, les loyers et charges seront plus bas que dans le parc locatif privé.

Il semble que ce projet vous ait été présenté il y a quelques mois, que vous sembliez favorable mais que rien de concret ne se passe vraiment. Ce concept a également été présenté au Conseil supérieur du logement en janvier de cette année. L'accueil fut positif également, semble-t-il ?

Pourriez-vous me préciser l'analyse que vous faites de ce projet ? L'avez-vous intégré dans votre note au Gouvernement promise pour juin ?

Olivier Maroy sur la sécurisation des logements publics vides.

Une arnaque est en train de sévir à Charleroi. Un escroc se fait passé pour le propriétaire d'un appartement et poste des annonces pour louer des logements... appartenant à la Sambrienne ! Le prix de location défie toute concurrence évidemment. Il change la serrure, ouvre la porte et après la visite, il réclame la caution en liquide. Les victimes se retrouvent avec un contrat illégal en main.

Monsieur le Ministre, le président de la Sambrienne est informé de cette arnaque et déclare prendre cela très au sérieux. Il va faire appel à un service de gardiennage pour réaliser des brigades volantes dans les 1000 logements vides que compte la SLSP.

Comment se fait-il que 1000 logements restent vides durablement ?

Cette arnaque a-t-elle déjà eu lieu dans d'autres sociétés de logements publics ? Comment sont sécurisés les logements vides en général ? Quelles sont les autres problématiques infractionnelles liées aux logements publics vides ? Le squat est-il un phénomène répandu ? Pouvez-vous nous chiffrer le coût de sécurisation des logements vides en Région wallonne ?

Olivier Maroy sur la réduction de la taille des appartements pour les rendre plus accessibles.

La fédération des promoteurs immobiliers a fait une enquête au sujet de la taille des appartements. Il en ressort que 50 % des gens sont disposés à réduire la surface d'habitation afin d'accéder à la propriété. C'est un constat qui vaut la peine d'être posé vu le problème d'accès à la propriété que nous traversons, et vu les finances publiques.

Ils proposent de permettre de réduire la taille de 10 %, ce qui réduirait par conséquent les coûts de construction (estimation entre 5 et 10%), mais aussi les coûts énergétiques.

On passerait d'un appartement de 85 mètres carrés à 75 mètres carrés en moyenne. En France et aux Pays-Bas, la taille moyenne est de 65 mètres carrés. Le Président de l'Union professionnelle du secteur immobilier plaide en faveur de cette diminution. Pour lui, le groupe cible, ce sont les jeunes personnes célibataires. Ils ont beaucoup de mal à trouver un logement abordable, ainsi qu'un crédit.

Que pensez-vous de cette proposition ? Peut-on envisager de revoir les critères de superficie des logements dans le cadre de votre réforme ? Cela ne pourrait-il pas, selon vous, contribuer à l'accessibilité du logement ? Y a-t-il une place dans votre réforme pour les petits logements ?

Jenny Baltus-Möres sur les maisons subdivisées en deux ou plusieurs logements

lors de ma question écrite du 19 mai et ma question orale du 29 septembre 2015, je vous ai demandé sur l'opportunité des subventions de la part de la Région wallonne pour des transformations de maisons unifamiliales en maisons subdivisées en deux ou plusieurs logements. Vu le développement démographique en Wallonie et la nécessité de construire plusieurs milliers de logements supplémentaires, la subvention de tels projets serait opportune, d'autant plus que le droit à un logement décent est prescrit par l'article 23, 3° de notre Constitution. Ce type de logement pourrait apporter une réponse aux problèmes de surpopulation des maisons de repos étant donné que certaines personnes âgées pourraient rester davantage de temps dans leur domicile. Finalement, on a besoin de plus en plus de logements suite aux vagues des réfugiés qui entrent actuellement aussi en Région wallonne. C'est pourquoi je demande une fois de plus si votre gouvernement n'envisage pas de subventionner ce type de rénovation ou de transformation : Est-ce que votre point de vue dans cette matière s'est développé depuis septembre 2015 ?

Est-ce ne pas contreproductif qu'un logement doit être occupé en tant que logement à titre principal au minimum 20 ans à la date de la réception de demande afin de devenir éligible à l'octroi d'une prime?

Pourquoi ne pas penser à un cadre bien défini de la taille minimum des logements proposés comme ça et aussi à un mécanisme pour garantir des loyers correctes tout en mettant l'accent sur les objectifs d'économie d'énergie et de rénovation du bâti existant ?

Est-ce que vous connaissez le nouveau concept « Morphouse » développé par l'Université de Liège qui a comme but d'adapter les maisons unifamiliales dans des entités plus grandes? Qu'est-ce que vous en pensez ?

Christophe Dister sur le suivi donné à l'entretien des terrains de sport synthétiques.

Monsieur le ministre, votre prédécesseur avait annoncé la mise en place du projet « Monsieur synthétique » afin d'aider les bénéficiaires des subsides liés à ce type d'infrastructures à mieux les gérer et ainsi prolonger leur durée de vie. Le Ministre Collin avait annoncé que la création de cette nouvelle fonction était en cours de finalisation. Dès lors, pouvez-vous me donner un état des lieux du projet ? Quel est le descriptif de fonction qui a été proposé par l'Association des établissements sportifs ? Quels sont les moyens budgétaires qui sont mobilisés pour ce projet ? Le groupe de travail composé des fédérations de football, rugby, hockey ainsi que de l'AES et le SPW Infrasports, a-t-il rendu des directives encadrant les missions de ce « Monsieur synthétique » ? Si oui, quelles sont-elles ?

Votre prédécesseur avait mentionné que l'ensemble des terrains synthétiques subsidiés en Wallonie serait bénéficiaire de cet encadrement de terrain et des formations. Qu'en est-il ? Avez-vous retenu cette option ? Comment cela se passe-t-il concrètement ?

Le Ministre Collin avait également précisé que la concertation avec les fédérations aboutirait à une labellisation contraignante des terrains liés à leur entretien. Pouvez-vous me préciser où l'on en est avec ce projet ?